



Compte-rendu du CSA ministériel du 21 décembre 2023

Montreuil, le 23 décembre 2023

Sommaire :

- Déclaration de la FNEC FP-FO
- Annonces Attal
- Schéma d'emploi rentrée scolaire 2024

A retenir :

Le ministre va faire des annonces sur la revalorisation des infirmières scolaires en janvier 2024. La FNEC FP-FO a demandé où en était les revalorisations des assistantes sociales, conseillères techniques, médecins scolaires ? Ces revalorisations vont être vues avec celle des administratifs, dans un 2ème temps.

Déclaration de la FNEC FP-FO au CSA du 21 décembre 2023 :

Monsieur le ministre, mesdames et messieurs les membres du CSA,
Ce CSA se tient alors que la bande de Gaza et toute la Palestine sont soumises à un bombardement incessant et indiscriminé. Comme toujours, les premières victimes sont les travailleurs, leurs familles, leurs enfants. Comme syndicat ouvrier, construit dans une tradition de solidarité internationale contre la guerre, la FNEC FP-FO, avec sa Confédération, « apporte son soutien aux victimes civiles israéliennes et palestiniennes, à leurs familles ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elles travaillent ». Elle exige le cessez-le-feu permanent, l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de population, la levée immédiate du blocus de Gaza. Elle soutient toutes les manifestations et rassemblements sur ces mots d'ordre et appelle les personnels de l'Éducation nationale à y participer. Avec sa confédération, la FNEC FP-FO condamne le texte de loi immigration qui va encore précariser un peu plus les travailleurs migrants et qui, sur des dispositions relatives au droit du sol ou l'accès aux prestations sociales, est contraire à nos principes républicains. En outre, la FNEC FP-FO condamne un texte qui va à l'encontre des principes fondamentaux de l'Université en France (« caution retour » augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers, conditionnement des droits aux prestations sociales comme les APL à cinq années de présence sur le territoire...) La FNEC FP-FO exige le retrait de cette loi régressive et xénophobe qui ne doit pas être promulguée et soutiendra toutes les mobilisations pour en obtenir le retrait !

Suite à la grève du 12 décembre 2023 contre la réforme de la voie professionnelle à l'appel d'une large intersyndicale avec le SNETAA-FO, 40% des personnels de LP étaient en grève. Pourtant, le démantèlement des lycées professionnels et de la voie professionnelle sous statut scolaire s'accélère. Cette réforme envisage de modifier l'organisation du travail sur le cycle, notamment en classe de terminale avec des aménagements d'emploi du temps au fil de l'eau. La FNEC FP-FO en demande le retrait, dans le cadre d'une large intersyndicale.

Concernant l'inclusion, la FNEC FP-FO a organisé une conférence nationale à Paris le 17 novembre 2023. 230 délégués étaient présents, mandatés par plus d'une centaine de réunions partout en France représentant des milliers de personnels de l'Éducation nationale et du secteur médico-social et des parents d'élèves. Le constat est sans appel : l'inclusion systématique et forcée a instauré le chaos et la mise en danger des personnels et des élèves dans les établissements scolaires. Il faut que cela s'arrête. C'est pourquoi la conférence de déléguée avec la FNEC FP-FO appelle à la grève et à la montée nationale à Paris le 25 janvier pour :

La défense de l'enseignement spécialisé et adapté,

Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,
Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH

Le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finances créant les PAS. Concernant les AESH, le ministère leur a jeté quelques pièces, venant surtout de la Fonction publique, mais la décision de réduire la prime REP/REP+ de 36% et celle de leur refuser la rétroactivité de cette dernière, alors que les sujétions sont les mêmes que l'ensemble des personnels, va au-delà du mépris. Beaucoup d'entre elles introduisent des recours, la FNEC FP-FO les accompagne. Nous vous demandons de rétablir une équité dans le montant et de reconnaître leur droit rétroactif à ces primes dans le sens de la jurisprudence.

La FNEC FP-FO refuse le gel du point d'indice que voudrait nous imposer le gouvernement et revendique une augmentation immédiate du point d'indice à hauteur de l'inflation d'au moins 10 % tout de suite sans contrepartie et l'ouverture de négociation pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 2000 (28,6%). Le Pacte, qui a imputé l'enveloppe budgétaire prévue pour la revalorisation des enseignants pour instaurer de nouvelles missions supplémentaires, est rejeté par les personnels. Il doit être retiré. L'intégralité du budget doit être consacré à la revalorisation de tous les personnels sans contrepartie.

La FNEC FP-FO tient à rappeler les revendications de son syndicat des infirmières de l'Éducation nationale, déjà transmises au cabinet du ministre : il est urgent de revaloriser les salaires et ces revalorisations doivent être indiciaires.

La FNEC FP-FO souhaitait aussi rappeler les engagements exprimés par vous, monsieur le ministre, devant cette instance le 26 septembre dernier pour une concertation spécifique sur la revalorisation des personnels administratifs et techniques avant la fin de l'année 2023 pour une mise en œuvre en 2024. Vous aviez précisé ne pas être sûr de la part indemnitaire et que les discussions pourraient porter sur les aspects indiciaires. Nous prenons acte du petit retard pris et nous attendons une concrétisation sonnante et trébuchante de ces paroles.

La FNEC FP-FO ne peut pas se satisfaire des constats de l'administration sur les dysfonctionnements dans la gestion des postes et des carrières des personnels ATSS, AED et AESH notamment induits par le manque de postes. Les plans d'action et autres promesses de correctifs ne répondent aucunement à l'urgence ! Les personnels doivent être payés sans délai. La FNEC FP-FO rappelle une fois de plus que ce sont les personnels qui touchent les salaires les plus faibles et les plus précaires qui sont le plus impactés par ces défaillances.

La FNEC FP-FO réaffirme son opposition aux évaluations d'école et d'établissements et rappelle qu'elles ne relèvent ni du Statut, ni des obligations de service des personnels. Interpelés sur cette question par l'intersyndicale du 1^{er} degré Snuipp-FSU, SNUDI-FO, CGT, SUD, SNALC, vos représentants n'ont pu indiquer ni sur quelle base réglementaire elles s'imposeraient aux personnels, ni sur quelles obligations de service il fallait les imputer. Nous vous demandons, monsieur le Ministre, de décider l'abandon de ce dispositif et a minima de rappeler qu'il ne peut être imposé.

La FNEC FP-FO regrette l'absence de discussions sur l'impact des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques sur les personnels. L'Education nationale semble être le dernier ministère à ne pas avoir débuté ces discussions avec les organisations syndicales, malgré les injonctions de la Première ministre dans sa circulaire du 22 novembre 2023. La FNEC FP-FO dénonce les annonces d'ores et déjà faites aux personnels des services déconcentrés dans certaines académies sur une interdiction de déposer des congés durant toute la période estivale 2024. La FNEC FP-FO rappelle que les suppressions de postes massives de postes conduisent déjà les collègues des rectorats et des DSDEN à finir les années scolaires dans un état d'épuisement évident, il est scandaleux de prétendre remplacer le repos indispensable par une promesse de complément indemnitaire annuel augmenté sans chiffre et une augmentation du plafond de jours pouvant être déposés sur un CET !

L'ouverture d'un retour au concours BAC+3 pour les enseignants peut être perçu positivement s'il se situe bien dans le cadre du Statut de Fonctionnaire stagiaire avec une véritable formation professionnelle. Nous y serons très attentifs et rappelons notre revendication d'abrogation de la masterisation et de la réforme des concours du ministre Blanquer.

Pour finir concernant le point à l'étude de l'ordre du jour, vos annonces concernant la « lutte contre le harcèlement », le « choc des savoirs », lourdes de danger, sonnent comme une ultime provocation face au poids du manque de moyens dans toutes les filières. Si nous recevons positivement l'annulation des 2500 suppressions de postes qui étaient annoncées, annulation que la FNEC FP-FO revendiquait, restent les 2000 postes supprimés en 2023 et les 7900 postes supprimés dans le second degré depuis le premier quinquennat du président Macron pour exemples. D'autant plus que les suppressions de postes annulées ne le sont que pour mettre en place les contre-réformes que la FNEC FP-FO combat : plan de lutte contre le harcèlement, choc des savoirs, acte II de l'école inclusive. La FNEC FP-FO rappelle avec force que des postes doivent être créés massivement, dans toutes les filières, pour assurer les missions d'enseignement, d'encadrement et d'accompagnement des élèves et des personnels. Le plan de lutte contre le harcèlement comme le Choc des savoirs vont considérablement alourdir la charge de travail de personnels déjà épuisés. Encore un effort monsieur le ministre, pour l'heure, pour la FNEC FP-FO le compte n'y est pas.

Questions diverses :

– Avis loi immigration

La loi Immigration est une honte pour notre société

La loi Immigration votée le 19 décembre main dans la main entre la "majorité" présidentielle, la droite et l'extrême droite est un recul intolérable qui revient sur le droit du sol, les droits sociaux et aggrave la répression envers les personnes migrantes. Les mesures prévues par cette loi autour de l'idée de "préférence nationale" sont directement issues du programme de l'extrême droite. Elles rompent avec notre modèle démocratique et social en stigmatisant les personnes étrangères qui vivent en France. Les conséquences de cette loi sont dramatiques dans notre secteur professionnel, pour nos élèves qui subiront la perte des allocations familiales ou seront privés du droit à vivre en famille. Nos élèves, qui sont nés sur le territoire français de parents étrangers, ne pourront obtenir facilement la nationalité française : c'est une régression insupportable.

Le gouvernement prend un risque démocratique immense en faisant sienne les propositions de l'extrême droite, celui de fracturer la société, diviser les travailleurs et la jeunesse. Nous exprimons notre plus vive inquiétude quant à la progression de l'extrême droite et de sa politique de rejet et de haine dans la société. L'adoption de cette loi par le Parlement revient à saborder les valeurs de la

République. Celles-là même que l'École doit pourtant transmettre à tous les enfants et jeunes vivant en France. Liberté, égalité et fraternité ne peuvent être des mots vides de sens, ils doivent s'inscrire dans le réel.

Nos organisations, FSU, UNSA Éducation, FO, Sgen-CFDT, CGT Éduc'action et Sud Éducation demandent que cette loi xénophobe, raciste et discriminatoire ne soit pas promulguée.

VOTES = POUR : Fsu, Unsa, FO, Sgen, Cgt, Sud – NPPV : Snalc

– **Avis CPGE proposé par la FNEC FP-FO au CSA du 21 décembre**

La présentation de projet de modification de la carte des formations dans les académies fait apparaître la volonté de fermer, sous divers prétextes, tant à Paris qu'en régions, des classes préparatoires aux grandes écoles.

Les personnels, les élèves, avec le soutien d'organisations syndicales et d'associations de spécialistes, ont lancé des pétitions, des lettres ouvertes, se sont mobilisés et se mobilisent aujourd'hui pour exprimer leur refus de ces fermetures.

Les organisations syndicales FSU, UNSA, FNEC FP-FO, CGT, SNALC et SUD demandent à M. le ministre d'entendre leurs revendications.

Le CSA se prononce pour l'abandon de ces projets de suppressions de classes préparatoires aux grandes écoles. Le SGEN-CFDT n'a pas pris part au vote.

VOTES = POUR : Fsu, Unsa, FO, Cgt, Snalc, Sud – NPPV : Cfdt

– **Avis Assistantes Sociales**

L'ensemble des organisations syndicales alertent solennellement le Ministre sur la situation des personnels sociaux du MEN. L'explosion des besoins depuis déjà de nombreuses années sans moyens supplémentaires pour y faire face génère une souffrance au travail qui n'a jamais été aussi forte. Cette souffrance au travail se trouve amplifiée par le manque de considération de la part du ministère qui confine parfois au mépris : frais de déplacement en attente de paiement depuis mars 2023 dans plusieurs académies, proratisation des indemnités REP et REP+, selon les académies, avec de multiples suspensions de versement courant 2023 sans information préalable des concernés, exclusion du CTI... Cette situation a pour conséquence la multiplication des arrêts de travail et l'augmentation des postes vacants non-pourvus faute de candidat-es.

L'école ne pourra jouer son rôle social sans un investissement fort en direction de ses personnels sociaux. Le sentiment d'abandon dans lequel se trouve les assistant-es et conseiller-ères techniques de service social ne peut plus durer. Nos organisations vous l'expriment avec gravité : il est urgent d'agir !

Le Ministre n'apporte toujours aucune réponse aux demandes répétées d'une intersyndicale large (SNUASFP FSU, SNASEN UNSA, CGT EDUC, SGEN CFDT, FO, SNALC) d'être reçue en audience. Nos organisations exigent qu'une suite favorable et rapide soit donnée à cette demande d'audience et, que des négociations s'ouvrent pour améliorer la situation des assistant-es et conseiller-ères techniques de service social.

VOTES = Adopté à l'unanimité

– **Demande revalorisation des enseignants oubliés de la revalorisation socle**

Les ingénieurs de formation détachés à l'EAFIC, les coordonnateurs CDOEA et les "enseignants pôle ressource de circonscription" ont été oubliés dans la revalorisation socle. Lorsque les enseignants ne bénéficient pas de l'ISOE/ISAE, le ministère a mis en place d'autres dispositifs. Il a dû y avoir un oubli pour ces collègues.

Le ministère va étudier ces situations particulières.

Compte rendu intervention du ministre Attal :

Le ministre Attal est venu présenter le nouveau schéma d'emploi. Au PLF 2024, 2440 suppressions de postes ont été actées par 49-3. Attal annonce qu'il n'y aura plus aucune suppression. Pour autant, le PLF n'est pas modifié.

Il reste toujours 650 suppressions de postes dans le premier degré (au lieu des 1704 initiales). Le ministre a confirmé qu'il ne devait pas y avoir de fermeture d'école sans accord des maires.

Dans le 2nd degré, les 484 suppressions prévues sont compensées par la création de 1058 postes, soit 574 postes supplémentaires et 150 emplois pour la lutte contre le harcèlement pour des équipes volantes.

Le ministre Attal est également venu mettre en avant son « choc des savoirs ».

Les cours de maths et de français seront dédoublés en 6ème et 5ème pour les élèves en difficulté. Le ministère estime à 1150 ETP en lettres et 1150 ETP en maths pour la mise en place des groupes de niveaux en 6ème et 5ème en mathématiques et en français, mesure « phare » de son plan.

Les 574 créations de postes ne suffisent donc pas. Ils seront complétés par les 1500 ETP libérées par la 26ème heure en 6ème. Pas question de remettre l'enseignement de la technologie en 6ème qui avait été remplacée par l'heure d'approfondissement et de remédiation en 6ème en maths et en français. Ce dispositif est donc abandonné mais le ministre décide de l'amplifier avec toutes les heures de mathématiques et de français sur le même modèle.

Les élèves de 6ème perdent donc encore une heure d'enseignement, passant à 25 heures d'enseignement par semaine.

Seuls les élèves les plus en difficulté (déterminés par les évaluations de 6ème) seront dans des groupes de 15, ce qui ne concerne que 25% des établissements. 1/3 des élèves seront dans des groupes à 15 en mathématiques et 1/4 des élèves en français. Dans tous les autres établissements, les groupes de niveau seront mis en place sans baisse d'effectif. Les postes supplémentaires sont donc répartis très inégalement par académie :

- 1/3 pour académies ultramarines
- 20% pour Créteil, Versailles
- 5% pour Amiens et Lyon ...

Par ailleurs, 150 ETP sont dédiés pour les brigades volantes sensées lutter contre le harcèlement. Il s'agira de postes complets d'enseignants ou d'administratifs. Le ministère admet pouvoir se heurter à des problèmes de recrutement.

Au sujet de l'éducation prioritaire, le Ministre Attal annonce mettre des moyens dans ces établissements à travers la mise en place de la mesure d'accueil des élèves de 8h à 18h dans les établissements REP+. Il ne précise pas avec quels moyens seront accueillis les élèves, ni le rôle des associations, ni la surcharge de travail.

La brique du PACTE des professeurs des école pour intervenir en collège est modifiée en soutien pour les élèves de 6ème en difficulté. Malgré l'opposition des personnels, Attal confirme l'augmentation des dépenses pour le « pacte » à la rentrée prochaine.

Le ministre a également rappelé le budget de 30 000 000 d'euros pour l'achat de manuels certifiés pour CP et CE1 de lecture, entrave à la liberté pédagogique.

Enfin, 150 ETP sont prévus pour les expérimentations de prépa lycées (1 classe par département avec des élèves volontaires, dotée à hauteur de 27 heures par semaine). Le Brevet sera nécessaire pour entrer au lycée à partir de la session 2025.

Attal annonce des annonces de revalorisation des infirmières mais aucune création de poste.

Pour les PAS, il s'agit d'une expérimentation sur 4 départements. 50 ETP du 1er degré et 50 ETP du 2nd degré sont réservés pour une centaine de PAS d'expérimentation.

Document du CSA MEN (emplois rentrée scolaire 2024) :

Point d'ordre FO sur l'absence de vote des répartitions.

Votre projet de répartition de moyens alloués aux académies entraînera des ouvertures ou des fermetures de postes, de classes, de sections. C'est un acte réglementaire qui va impacter l'emploi, les compétences, la santé, la sécurité et les conditions de travail. C'est en soi une restructuration qui relève de l'article 48 du décret n° 2020-1427 relatif aux comités sociaux d'administrations.

Et nous devrions juste en être informés ? Les OS doivent pouvoir se prononcer sur ces répartitions. Nous demandons qu'elles soient votées dans cette instance dans le cadre de l'article 48.

Réponse :

Le ministère confirme que les cartes scolaires doivent être votées en CSA départemental et académique et reconvoqués en cas de vote unanimement défavorable.

Programme 140 : « enseignement scolaire public du 1er degré »

Encore 650 suppressions de postes pour la rentrée 2024. A Paris, 125 postes sont supprimés qui viennent s'ajouter aux 155 de l'an dernier. A Lille, ce sont 219 nouvelles fermetures alors qu'il y en a eu 150 en 2023. En Normandie, -110 alors que -99 l'an dernier et à Nancy-Metz, -120 qui s'ajoutent aux -185 de la précédente rentrée.

La FNEC FP-FO conteste les priorités du ministre, en particulier l'« *accompagnement de l'école inclusive création d'ULIS, d'unités d'enseignement autisme et des pôles d'appui à la scolarité (PAS)* » et la « *pérennisation des CLA et poursuite du déploiement des TER* ».

Le dédoublement crée des disparités, des tensions entre les collègues. Il faut des postes en nombre suffisant et que les équipes décident par elles-mêmes.

Programme 141 : « enseignement scolaire public du 2nd degré »

Les chiffres indiquent +225 postes à Créteil, +245 à Versailles. Ces créations de poste sont plus que nécessaires dans ces académies comme elles le sont dans toutes les académies. Ce serait surtout pour assurer les enseignements, en classe avec des effectifs raisonnables. Pour cela, seuls 28 ETP supplémentaires sont prévus pour toutes les académies.

La majorité des postes sont donc fléchés pour une mesure que nous contestons, des groupes de niveaux et ce au détriment des académies qui vont continuer de voir les moyens diminuer. Supprimer encore des postes qui viennent s'ajouter aux suppressions des années précédentes va encore priver les personnels de leur droit à mutation.

Nous sommes très surpris par les disparités en HSA. A Versailles par exemple, les 245 postes supplémentaires, seront presque à moitié financés en HSA. Cela ne se voit pas au global, mais à Versailles, le « choc des savoirs » sera porté en HSA. Le ministère répond que c'est à la demande de l'académie de Versailles.

206 ETP ont été « mis en réserve », destinés en priorité aux PAS, au développement du plan « Marseille en grand » dont la FNEC FP-FO demande toujours l'abrogation. Nous contestons les orientations qui, en plus des mesures liées au « choc des savoirs » avancent vers l'acte 2 de l'école inclusive : « Poursuivre l'effort de création d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et de places pour accueillir les élèves souffrant de troubles du spectre autistique et de troubles du neuro développement » (objectif d'une structure ULIS par établissement en 2025) et « Création de pôles d'appui à la scolarité ».

Concernant la voie professionnelle, malgré l'annonce d'une augmentation d'élèves (9500), le ministère persiste à ne pas ouvrir de postes aux concours pour améliorer le taux d'encadrement, alors même que la réforme va fermer des filières et des postes. Ce sont les élèves les plus en difficulté, au niveau social le plus faible, qui seront le plus impactés.

Sur l'affirmation par le ministère du renforcement des enseignements généraux en LP, quelle hypocrisie quand le bac professionnel va perdre 170 heures d'enseignement net !

Concernant les classes prépa-lycée, une par département, pour FO ce sera une nouvelle voie stigmatisante, un nouveau tri social.

Programmes 141 et 214 « soutien à la politique de l'éducation nationale »

Il n'y aura ni création ni suppression de postes mais seulement des redéploiements entre académies pour les ouvertures d'EPLÉ et poursuivre le rééquilibrage vers les académies sous-dotées.

Pour le BOP 214, le ministère rappelle les 450 emplois créés début 2023, fléchés pour accompagner la mise en œuvre de RENOIRH et le SNU.

Pour 2024, le ministère confirme le soutien au SNU avec 153 emplois supplémentaires dédiés. En outre, 60 emplois sont créés pour la réinternalisation des compétences informatiques. Enfin, 40 emplois supplémentaires seront implantés dans les services Jeunesse et Sports pour renforcer notamment la politique de lutte contre la radicalisation et les violences sexuelles.

FO : Le ministre s'est félicité d'avoir obtenu des arbitrages budgétaires inédits. Pourtant, pour les services de l'EN, il reste dans le bricolage alors que les moyens manquent partout. Ces éléments ne pourront donc être reçus que comme une nouvelle provocation. Quelle est l'ambition réelle du ministre pour les personnels ATSS ? L'indignité des moyens est parlante.

FO rappelle que près de la moitié des 450 créés à la va-vite en 2023 n'a pas été pourvue. Pourtant, le ministère n'a répondu favorablement à notre revendication de recours à l'intégralité des listes complémentaires que pour le concours interne d'Attachés.